



## DEAP Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture



### ■ **Le métier :**

Le rôle de l'auxiliaire de puériculture s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité. Elle participe ainsi à la réalisation d'activités d'éveil et de soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. L'auxiliaire de puériculture participe aussi à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation d'exclusion. Elle exerce le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle sous la responsabilité de l'infirmier(e) ou de la puéricultrice et dans des structures sanitaires ou sociales (maternités, centres de Protection Maternelle et Infantile, structures d'accueil petite enfance, crèches, pouponnières ...)

### ■ **Les conditions d'accès à ce métier :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041789610>

Arrêté du 07 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr))

[www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/6/10/SSAH2110961A/jo/texte](http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/6/10/SSAH2110961A/jo/texte)

Arrêté du 10 juin 2021 conduisant à la formation auxiliaire de puériculture

Annexe VII - arrêté du 10 juin 2021 - Equivalences diplômes pour formation auxiliaire de puériculture Parcours VAE : En attente des modalités d'application

### ■ **Prise en charge de la formation :**

La formation auxiliaire de puériculture délivrée par l'IFAP Bel Orme est inscrit dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Les frais de scolarité sont pris en charge par la région pour les candidats ayant réussis la sélection et étant : soit en poursuite d'études, soit inscrits à pôle emploi. Pour les apprentis, l'employeur prend en charge le coût de la formation.

Coût de la formation en parcours complet (770H) en auto-financement : 6500€ (tarif 2022, sous réserve de modification).

Coût de la formation en parcours complet, (770H), en cas de prise en charge par l'employeur : 7700€ (tarif 2022, sous réserve de modification). Coût de la formation en parcours partiel ou VAE : Selon les particularités d'entrée en formation

L'IFAP a signé une convention avec La Région Nouvelle Aquitaine concernant la prise en charge des frais de formation pour les demandeurs d'emploi, inscrits à Pôle emploi avant l'entrée en formation et les jeunes en poursuite de scolarité résidant en Nouvelle Aquitaine. La Région Nouvelle Aquitaine concernant les élèves sans aucune indemnisation propose la bourse région ainsi qu'une rémunération selon votre profil Pôle emploi ainsi que la mission locale peuvent participer au financement des frais de sélection et/ou de la formation par la mobilisation du compte de formation professionnelle (CPF). Pour les apprentis, l'employeur prend en charge le coût de la formation.



# CENTRE DE FORMATION

## ■ Organisation de la formation et des évaluations :

La formation complète comporte 44 semaines de formation théoriques et cliniques soit 1540 heures se répartissant en 770 heures (22 semaines) de formation théorique et 770 heures (22 semaines) de formation clinique.

### Formation théorique

L'évaluation théorique des compétences est faite par bloc de modules (blocs de compétences)

Blocs de compétences	Modules de Formation	Nombres d'heures
	Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 heures
	Suivi pédagogique des apprenants	7 heures
	Travaux Personnels Guidés (TPG)	35 heures
Bloc 1	Module 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 heures
	Module 1 bis : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	28 heures
	Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque	21 heures
Bloc 2	Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 heures
	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	154 heures
	Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 heures
Bloc 3	Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 heures
	Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 heures
Bloc 4	Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 heures
Bloc 5	Module 9 : Traitement des informations	35 heures
	Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestions des risques	70 heures

### Formation clinique

Les compétences sont évaluées par les professionnelles de terrain

Les stages sont répartis en 4 périodes en milieu professionnel, 3 stages de 5 semaines et un stage intégratif de 7 semaines en fin de formation.